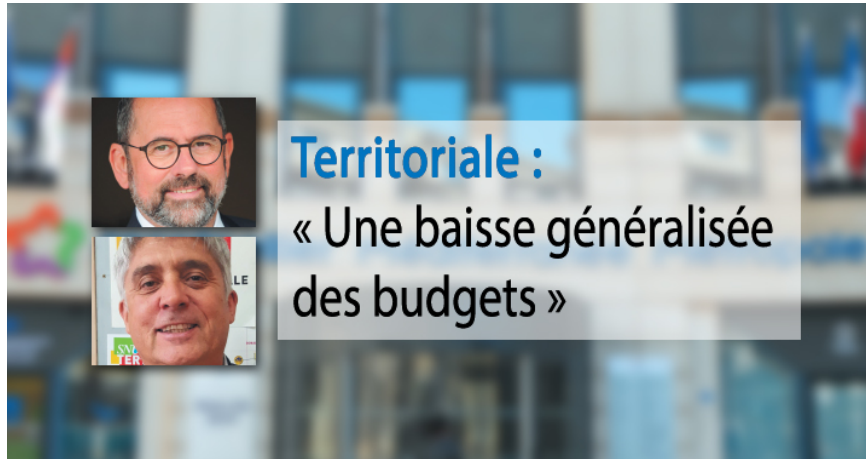


Philippe Laurent, président du CSFPT et Didier Bourgoïn, secrétaire général du SNUTER-FSU.

mardi 10 avril 2018

Alors que l'État demande aux collectivités de réduire leurs dépenses de 13 milliards d'euros d'ici à 2022, après avoir supprimé la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, entretien croisé avec Philippe Laurent président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et Didier Bourgoïn, secrétaire général du SNUTER-FSU.



Quelles seront les conséquences de ces économies ?

Philippe Laurent : Ces mesures représentent un danger supplémentaire, après la baisse des ressources supportée entre 2015 et 2018, tant au niveau des investissements que des services. Or, globalement, les maires se refusent à toucher aux services publics de proximité. Ils ne veulent pas altérer la qualité de vie ni l'offre, notamment parce que ce sont les plus modestes qui subiraient le plus gros préjudice.

Didier Bourgoïn : Il y a une baisse généralisée des budgets de fonctionnement et d'investissements. En conséquence il y aura moins d'investissements dans les secteurs voirie, eau, et moins de services en termes d'aide sociale. Les collectivités risquent alors de confier ces missions au privé ou de choisir des partenariats public/privé. Elles seront amenées à accroître la fiscalité ou à réduire les dépenses.

Seront-elles les mêmes d'une collectivité à l'autre ?

Philippe Laurent : L'État réduit les financements sur les territoires. Cela entraîne des discriminations. Il faudrait une répartition des richesses sur tout le territoire. Les collectivités rurales, par exemple, sont très fortement impactées. Au sein des métropoles il y a aussi des inégalités. Certaines sont très attractives et d'autres peu.

On sait lutter contre ces inégalités. Réguler, rééquilibrer, cela relève d'un acte politique, encore faut-il en avoir la volonté et les moyens.

Didier Bourgoïn : Certaines collectivités ont une masse salariale de plus de 50 % de leur budget. Elles n'auront pas d'autre marge de manœuvre que de la réduire donc de supprimer des emplois. C'est déjà le cas. On constate un nombre de postes non pourvus aux concours ou pas de volonté de recruter.

L'État impose 70000 postes dans la FPT. Comment réagissez-vous ?

Philippe Laurent : Concrètement ces suppressions se feront sur le dos des services aux habitants : ATSEM, animation, culture, sport. Il peut y avoir de la sous-traitance ou délégation de service public, dans le domaine de la propreté par exemple, mais la qualité risque d'être moindre alors que dans le même temps, les missions des mairies augmentent. Elles gèrent de plus en plus d'actes administratifs comme les PACS. Cela nécessite des augmentations d'effectifs. Ce qui a un coût. Les ATSEM voient leurs missions évoluer par décret, leur rôle également. Mais il faudra revoir leur rémunération et leur recrutement en conséquence.

Didier Bourgoïn : Les 500 plus grosses collectivités locales vont avoir des contraintes. Leur masse salariale sera limitée à une augmentation de 1,2 %. Avec ce que représentent les avancements d'échelons ce ne sera pas possible.

Les suppressions d'emplois constitueront donc la seule alternative. C'est le cas à la Réunion où la suppression de 200 postes est annoncée. Le gouvernement réussit ainsi à faire une RGPP à la sauce territoriale.

Quelles conséquences pour les usagers ?

Philippe Laurent : Les axes routiers se détériorent et les usagers sont mécontents. Ces derniers n'ont pas seulement l'exigence de l'entretien de la voirie, mais aussi liée à la sécurité avec l'atténuation des difficultés liées aux conditions météorologiques, c'est-à-dire une réactivité immédiate face aux intempéries... Dans les conditions actuelles, c'est impossible. Les mairies finissent par entretenir les centres-villes et le reste est délaissé. Par ailleurs, la plupart des réseaux de gaz et d'électricité datant du début du XXe siècle sont à renouveler. Cela n'a pas été anticipé et donc le retard accumulé risque de ne pas être rattrapé.

Il faudrait renouveler 2 % chaque année des réseaux pour tenir l'engagement. Pour les services en lien direct avec les usagers, les maisons de services au public, pourraient être une solution. Les agents qui y travaillent sont polyvalents. Ce qui peut être positif. Mais souvent, ils ne bénéficient pas de toute la formation nécessaire et devraient au moins pouvoir avoir recours à des plateformes d'experts. Ceci dit, le concept de maison de service public est intéressant parce qu'il est proche des gens. Mais tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Les grandes villes s'en sortiront assez bien car elles ont des richesses. En revanche, les plus petites villes sont dans une situation difficile et des maires se découragent. Les démissions

de plus en plus nombreuses démontrent l'ampleur de la situation.

Didier Bourgoïn : Cela impactera certains dispositifs : TAP, aide sociale, animation, culture, sport... En fonction des choix politiques tel secteur ou tel autre sera touché. Les maires y sont contraints par la réforme.